



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COLLÉGIAL DU ROMO PHOTO CLUB

DU MARDI 9 JUILLET 2024

Président de séance : Jean Claude Lailliau

Membres présents :

Jean Claude Lailliau, Thierry Letuillier, Jean-Luc Boileau, Marcel Covello, Jérôme Bouet, Solange Rose, Michel Gaudron, Pierre Boulay.

Invité permanent présent :

Franck Lachaume

Membre absent et excusé :

Mickaël Parnière

Floriane Szafranec était invité à participer à cette réunion mais le changement de date initialement prévue le 02 juillet 2024, ne lui a pas permis de venir. De ce fait, il n'y a pas eu d'adhérent invité à cette réunion.

La réunion débute à 19h00.

30 mn de retard pour attendre Pierre Boulay qui n'avait pas l'intention de venir au départ, si on n'avait pas insisté au téléphone pour qu'il vienne.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1 – Nombre d'adhérents et point comptable présenté par Michel Gaudron (trésorier)

Le nombre d'adhérents au 9 juillet 2024 est de 49.

Le solde en banque disponible est de 6039.85 € réparti comme suit :

Compte chèques : 834.33 €

Livret association : 5185.52 €

Compte titres : 20 €

Le montant des dépenses du mois de juin 2024 est de : 1906.16 €

Le montant des recettes du mois de juin 2024 est de : 451.50 €

Une photo achetée lors du printemps de la photo qui reste à encaisser soit : 10 €

Validation de la commande de bâches avec Katia, affaire suivi par Jean Luc Boileau.

Suite à cette présentation, Michel Gaudron quitte la réunion et donne son pouvoir à Jean Claude Lailliau.

2 – Le président de séance prend la parole pour échanger sur le problème rencontré le 24 mai 2024, entre trois adhérents du club. La réunion exceptionnelle du 3 juin 2024 avait déjà fait l'objet de ce sujet.

Après une nouvelle présentation des faits et des rumeurs négatives qui concernent le club, il est demandé aux membres du Conseil Collégial de se mettre d'accord sur les décisions à prendre et des mesures à mettre en place.

Pierre Boulay, qui n'est pas d'accord avec les propos du Président de Séance et qui présente un comportement indigne et agressif envers celui-ci, quitte la réunion à 19h18.

3 – Point exceptionnel qui n'était pas porté à l'ordre du jour.

- Suite au comportement de Pierre Boulay membre fondateur de l'association, le Conseil Collégial porte à l'ordre du jour la sanction à prendre envers cet adhérent et membre du Conseil Collégial.

Rappel des faits :

- Ne voyant pas arriver Pierre Boulay à cette réunion qui devait solutionner de nombreux problèmes, Jean Claude Lailliau l'appelle au téléphone et insiste pour qu'il vienne présenter ses résolutions qu'il n'avait même pas daigné envoyer dans les sujets à mettre à l'ordre du jour malgré les deux mails envoyés. Tous les mois, Pierre Boulay le sait c'est la procédure habituelle, acceptée et connue de tous les membres du Conseil Collégial un mail leur demandant de lui transmettre les sujets qu'ils souhaitent voir traiter lors de la réunion.
- Depuis le 23 mai, silence radio de Pierre Boulay qui en tant que membre fondateur ne fait aucune proposition au bureau pour régler le problème, alors que des sujets le concernaient personnellement avec la demande d'entrée d'un membre dans la commission impression.
- En tant que membre du Conseil Collégial, il n'a répondu à aucun mail confirmant sa présence ou non à cette réunion, malgré 2 relances. En tant que représentant de ce conseil au sein la commission impression, il est tenu de rendre compte tous les mois de l'activité et ou des problèmes rencontrés, mais il n'a envoyé aucune proposition pour compléter l'ordre du jour avec les sujets qu'il souhaite voir traiter par le conseil comme la décision prise pour l'entrée de Thierry Letuillier dans la commission impression.
Il se devait de faire part au conseil de la décision prise par les membres de la commission impression s'il y en a eu une. Et nous n'avons rien reçu pour en débattre.

- Ayant insisté pour qu'il vienne Pierre Boulay est arrivé dans une furie sans nom, impoli, furieux et agressif envers tous les membres du Conseil Collégial, exigeant immédiatement de traiter son problème alors que l'ordre du jour était en cours de traitement. N'ayant pas la patience d'attendre, il quitte brutalement la salle, Jean Claude Lailliau le rattrape sur le trottoir vociférant à qui veut l'entendre. Il revient enfin dans la salle et de nouveau avec, un comportement outrancier, agressif, des propos péremptaires, il exige de traiter sa demande en priorité, soit l'exclusion de Thierry Letuillier, qui comme pour le reste, n'a pas fait l'objet d'une demande pour que ce point soit inclus à l'ordre du jour. Cependant Jean Claude Lailliau lui indique que ce point sera abordé pendant cette réunion. N'ayant pas la patience d'attendre, après de brefs échanges très virulents, il nous fait savoir qu'il est fatigué de nos blablablas et quitte à nouveau la salle hors de lui.
- **Devant une telle attitude d'un membre fondateur et malgré son investissement qui est reconnu au sein du club depuis de nombreuses années, le Conseil Collégial statue immédiatement sur une sanction très sévère vue l'importance caractérisée de son comportement, qui est à l'opposé de l'article 11 des statuts, soit sa radiation immédiate du club, décision prise à l'unanimité.**

De ce fait le Conseil Collégial est désormais composé de sept adhérents.

4 – Thèmes abordés pour une modification du règlement intérieur.

Suite à différents retours des membres du Conseil Collégial réalisés en amont de cette réunion, le Président de séance expose les thèmes qui doivent faire l'objet d'un vote du Conseil pour approbation.

- a) Les commissions (leurs rôles et encadrement des décisions prises par celles-ci) ;
- b) L'utilisation des locaux et du matériel du club ;
- c) Les violences et conflits entre les adhérents ou envers le club ;
- d) La rémunération des photos vendues par les adhérents et par le club ;
- e) Le retour à un bon fonctionnement du club.

5 - Thèmes abordés pour validation sans modification du règlement intérieur.

- a) Validation du sondage qui va être mis en place et envoyé prochainement aux adhérents ;
- b) Validation des responsables et membres des commissions (format et mise à jour l'organigramme) ;
- c) Communication à envoyer aux adhérents.

6 – Résultats des votes des points 3 et 4.

Point 3 : a, b, c, d, e

- L'ensemble des points sont approuvés à l'unanimité soit 7 voix pour.

Point 4 : a, b, c

- a) Le contenu du sondage est validé à l'unanimité, à la demande de Marcel Covello, une question supplémentaire va être ajoutée. Ce sondage sera fait sous deux versions, une informatique avec possibilité de répondre en ligne, et une version imprimable par les adhérents qui souhaiteront répondre de manière anonyme.
- b) Concernant l'organigramme, le format est approuvé. Les responsables des certaines commissions « internet, impression et natures mortes » doivent être redéfinis en raison de l'exclusion de Pierre Boulay.
- c) approuvé à l'unanimité.

7 – Préparation de l'exposition du Romo-Photo-Club

Jérôme Bouet responsable de la commission photos demande qu'une communication soit envoyée à l'ensemble des adhérents pour l'envoi de leurs photos avant le 31 juillet 2024, afin d'avoir le temps de sélectionner et imprimer les clichés qui seront retenus pour l'exposition annuelle du RPC qui se tiendra salle Beaulieu du musée Matra au mois d'octobre 2024.

Des photos pourront également être sélectionnées dans la bibliothèque du club.

Franck Lachaume se charge de l'envoi du mail et du retour des photos des adhérents pour transmission à la commission photos.

8 – Planning des impressions photos.

Pour alimenter les différentes expositions des sponsors du club, le cinéma de Sologne, la médiathèque du 17 septembre au 4 octobre 2024, le foyer Serrault de septembre à décembre 2024, exposition du club au musée Matra et autres, un planning d'impression des photos doit être mis en place.

9 – Séance Natures Mortes pour les enfants de la médiathèque.

Un atelier Natures Mortes sera organisé par le club, à la médiathèque, animé par Laurence Arnaudin et Marcel Covello, le 23 octobre 2024 de 14h30 à 16h30, pour les enfants de la médiathèque.

10 – Conférence par Jérôme Bouet sur la photo animalière et les affuts flottants.

Jérôme interviendra le jeudi 3 octobre 2024 à la médiathèque de Romorantin sur la photo animalière et les affuts flottants.

11 – Forum des associations

Le Romo Photo Club participera au forum des associations à la Fabrique Normand de Romorantin le 9 septembre 2024.

12 – Invité d'honneur à l'exposition du club.

Jérôme Bouet est en contact avec un photographe, qui sera notre invité d'honneur.

13 – Démission du secrétaire

En raison de son intense activité professionnelle, Mickaël Parnière souhaite arrêter ses fonctions de secrétaire du RPC. Son investissement a été remercié et Mickaël reste disponible pour le club en cas de besoin.

Franck Lachaume, secrétaire adjoint reprend le poste de Mickaël dans ses fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, cette réunion se termine à 22h00 par un moment de convivialité agrémentées par les spécialités concoctées par Jean Claude, Michel et Jérôme qui ont enchanté nos papilles gustatives.

En raison des congés d'été, il n'y aura pas de réunion de Conseil Collégial en août.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 3 septembre 2024. La présidence de cette réunion sera assurée par Solange Rose. L'invitation de Floriane Szafraniec en tant qu'adhérente va être réitérée.